

Enseignements élémentaire et secondaire

LANGUES RÉGIONALES

Programmes de l'enseignement de langues régionales au palier 1 du collège

NOR : MENE0773549A

RLR : 525-6

ARRÊTÉ DU 26-12-2007

JO DU 10-1-2008

MEN

DGESCO A1-4

Vu code de l'éducation ; A. du 20-3-2007 ; avis du CSE du 13-12-2007

Article 1 - L'arrêté du 20 mars 2007 relatif aux programmes de l'enseignement de langues régionales au palier 1 du collège est **complété** par l'annexe jointe au présent arrêté, qui fixe le programme de la langue régionale d'Alsace et des pays mosellans pour le palier 1 du collège.

Article 2 - Ce programme est applicable à partir de la rentrée de l'année scolaire 2008-2009.

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 2007

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Louis NEMBRINI

Annexe

Langue régionale d'Alsace et des pays mosellans

Le préambule commun des programmes de langues régionales pour le palier 1 du collège - arrêté du 20 mars 2007 - définit les objectifs fixés pour l'enseignement de l'ensemble des langues régionales au collège. Ainsi, l'enseignement de la langue régionale d'Alsace et des pays mosellans développe des compétences dans les activités de communication langagière définies par le Cadre européen commun de référence pour les langues (Conseil de l'Europe) : réagir et dialoguer, écouter et comprendre, parler en continu, lire, écrire.

Cet enseignement accorde la primauté aux compétences orales.

Les développements qui suivent ne portent que sur l'enseignement extensif de cette langue au palier 1 du collège. Le programme de l'enseignement bilingue à parité horaire sera publié avec celui du palier 2 du collège.

L'enseignement de la langue régionale

L'enseignement de la langue régionale d'Alsace et des pays mosellans est déterminé par quelques caractéristiques fortes :

- l'enseignement de la langue régionale contribue à la transmission du patrimoine linguistique et culturel de l'Alsace et des pays mosellans ainsi que de la zone transfrontalière où est parlée la langue régionale ; il vise également à en faire comprendre la valeur, la richesse et les traits les plus marquants de l'identité régionale ;
- cet enseignement prend en compte la diversité des registres linguistiques : les dialectes alémaniques et franciques constituent la langue véhiculaire de certains usages personnels, sociaux et de pratiques culturelles ; l'allemand standard est la langue de référence de tous les dialectes de l'espace considéré (à l'exception du luxembourgeois) ;
- l'histoire des territoires concernés, leur proximité géographique et linguistique avec des pays germanophones, l'importance des dialectes alémaniques et franciques et de l'allemand standard dans la communication transfrontalière donnent à l'enseignement de la langue régionale toute son importance. C'est en particulier un atout supplémentaire pour une mobilité future des élèves.

L'acquisition progressive de compétences de communication en allemand standard constitue le fil conducteur de l'enseignement de la langue régionale d'Alsace et des pays mosellans. Les enseignants s'appuient sur les programmes d'enseignement de la langue allemande pour concevoir une progression dans leur enseignement qui corresponde aux aptitudes et aux besoins de leurs élèves. Les contenus linguistiques et culturels sont abordés conjointement au travers de situations qui mettent les élèves en action et les font communiquer.

Les principes du développement des compétences illustrés dans le programme d'enseignement de l'allemand s'appliquent aussi à l'enseignement de la langue régionale. L'appropriation méthodique des éléments syntaxiques, lexicaux, phonologiques et prosodiques ainsi que des savoir-faire sociolinguistiques et pragmatiques, tous nécessaires à la réussite des élèves dans les différentes activités de communication langagière, respecte la progressivité fixée dans le programme d'enseignement d'allemand.

Objectifs

Le programme d'enseignement de l'allemand au palier 1 du collège fixe comme l'un de ses objectifs de faire acquérir par les élèves le niveau A2 de l'échelle de niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues ; ce même niveau A2 constitue le niveau de compétences dans une langue étrangère exigé dans le Socle commun de connaissances et de compétences devant être acquis à la fin de scolarité obligatoire. Cependant, en fonction des dispositifs mis en place dans le cadre de la convention portant sur la politique des langues vivantes en Alsace pour la période 2007-2013, l'enseignement de la langue régionale d'Alsace se fixe comme objectif le niveau A2 renforcé avec la possibilité d'amener les élèves ayant une maîtrise au moins partielle d'un des dialectes alémaniques ou franciques au niveau B1 dans les activités de compréhension de l'oral, d'expression orale en interaction et d'expression orale en continu.

Contenus

1) La relation entre les aspects dialectaux et l'allemand standard

La prise en compte de la situation linguistique de chaque élève conduit :

- à consolider les compétences des élèves partiellement ou totalement dialectophones dans la pratique orale d'un dialecte et à utiliser la relation entre celui-ci et l'allemand standard (recherche de convergences et de divergences) ;

- à présenter à tous les élèves, chaque fois que cela est pertinent d'un point de vue socio linguistique ou culturel, des formes d'expression dans l'un des dialectes concernés.

L'expérience de la diversité linguistique revêt une importance stratégique pour l'éducation au respect d'autrui et par là même à une citoyenneté active dans l'approche, par les élèves, de leur environnement.

2) Les contenus culturels

Le programme d'enseignement de l'allemand pour le palier 1 du collège liste une série de contenus culturels à faire acquérir aux élèves. Ils ont trait à la vie quotidienne et au cadre de vie, à des repères et des réalités géographiques ainsi qu'à quelques éléments du patrimoine du patrimoine culturel, historique, littéraire et artistique.

L'enseignement de la langue régionale utilise les nombreuses occasions données par ce programme pour y intégrer, au moins dans leur manifestation lexicale, certains éléments du patrimoine régional ou des faits de culture relatifs à l'Alsace ou aux pays mosellans.

Les axes autour desquels s'organisent les contenus culturels de l'enseignement de l'allemand à ces niveaux de classe sont autant de points d'ancrage possibles pour des adaptations spécifiques : les usages dans les relations interpersonnelles, les habitudes alimentaires diversifiées, les particularités du système scolaire, le paysage urbain, certains repères géographiques, le multiculturalisme, les traditions, fêtes calendaires ou autres manifestations, les traditions de Noël, quelques personnages célèbres, des contes et des légendes. Une place est accordée également dans l'enseignement de la langue régionale à des faits marquants de l'histoire commune, à certaines manifestations culturelles transfrontalières.

La composante culturelle du programme de langue régionale d'Alsace et des pays mosellans non seulement vise la transmission de connaissances mais revêt également une dimension interculturelle. Il s'agit de former les élèves à identifier les référents culturels différents dans leur environnement régional et dans les pays germanophones en abordant positivement ces différences si enrichissantes.

3) L'exploitation privilégiée des ressources disponibles dans l'environnement proche

L'exploitation de toutes les ressources linguistiques et culturelles dans l'environnement proche des élèves, les contacts d'une part avec les réalités régionales et les locuteurs locaux, d'autre part avec les réalités des pays de langue allemande et avec des locuteurs de la langue enseignée sont à privilégier tout au long du parcours d'enseignement. La langue et la culture étudiées prennent ainsi un sens immédiat pour les élèves. L'enseignement exploite toutes les potentialités pédagogiques de tels contacts. Il est possible de confier aux élèves des tâches communicatives les plus authentiques possibles et de leur permettre d'utiliser la langue pour agir concrètement.

Le projet pédagogique et éducatif de l'enseignement de la langue régionale consiste donc bien à développer chez tous les élèves les compétences linguistiques et culturelles ainsi que les comportements et attitudes qui encouragent et rendent possible une mobilité ultérieure.

[haut de page](#)